

La ZEE polynésienne vouée à devenir la plus grande aire marine gérée au monde.



Le président Edouard Fritch et le ministre de la Culture et de l'environnement, Heremoana Maamaatuaiahutapu, ont présenté, vendredi, le projet de classement de la zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française en Aire marine gérée.

Depuis plusieurs années, la Polynésie française a fait d'important efforts de gestion de ses espaces marins. Elle compte aujourd'hui cinquante espaces classés, comme la baie de Hohoi et la baie des vierges aux Marquises, les réserves intégrales de Scilly et Bellinghausen, le sanctuaire marin pour les baleines, requins et tortues, et la réserve de biosphère de Fakarava (UNESCO). Le sanctuaire marin porte sur l'ensemble de la ZEE, soit 5 millions de km², faisant de la Polynésie française, le plus grand sanctuaire marin des mammifères marins de la planète depuis 2002.

En 2013, le ministre en charge de la mer de l'époque, Tearii Alpha, a envisagé le renforcement de la protection de la zone économique exclusive polynésienne par un classement en aire marine protégée. En 2014, lors de la conférence internationale de Guadeloupe au mois d'octobre et du congrès des parcs naturels de Sydney, au mois de novembre, le ministre de l'Environnement, Heremoana Maamaatuaiahutapu a relancé l'idée d'un classement de la zone économique exclusive polynésienne en aire marine gérée (AMG).

L'emploi de cette terminologie n'est pas neutre car, dans l'esprit des professionnels de la mer, l'aire marine protégée est une zone sans pêche. Or, l'objectif proposé ici est d'asseoir une zone maritime bien gérée, et non sanctuarisée, en ce qui concerne la pêche. En 2015, lors de la COP 21 à Paris, le président de la Polynésie française a réaffirmé officiellement l'ambition de la Polynésie française de classer la totalité de sa zone économique exclusive, pour en faire une des plus grandes aires marines gérées de la planète voire la plus grande, nommée « *Tainui Atea* ».

En 2016, les ministres de la mer et de l'environnement ont consulté les armateurs, les pêcheurs côtiers et les associations de protection de l'environnement sur ce projet de création d'une AMG à l'échelle de la ZEE, lequel a recueilli un avis favorable général.

C'est dans ce contexte que le gouvernement de la Polynésie française propose donc d'expérimenter ce tout nouvel outil de conservation de la biodiversité marine à très grande échelle : l'aire marine gérée (AMG). L'AMG est également un outil structurant de planification de l'espace maritime et de mise en cohérence des réformes sectorielles engagées et à venir, touchant à l'exploitation durable de l'océan, au niveau local, régional ou international.

Dans ce but, le code de l'environnement a été récemment modifié et prévoit désormais le classement en « *aire marine ou terrestre gérées* », pour un espace protégé et géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels.

A l'inverse des autres projets de classement en aire marine protégée de grande taille comme à Hawaii, en Nouvelle-Calédonie ou plus récemment à l'île de Pâques, le classement proposé vient consolider la gestion existante sans remettre en question les outils mis en place sur la ZEE polynésienne. Ces derniers sont d'ailleurs en cours de révision (schéma directeur de la pêche hauturière ou plan de gestion des espèces emblématiques). L'objectif est d'améliorer la coordination entre les services du Pays et de l'Etat, mais également de renforcer la cohérence des actions menées par les différents utilisateurs de cet espace maritime, notamment en matière de pêche.

Au-delà du classement de l'ensemble de la ZEE polynésienne en aire marine gérée, le projet présente les orientations d'une gestion globale et intégrée, en matière de conservation de la biodiversité marine, de valorisation et développement des activités de pêche, de développement des activités marines durables, d'amélioration de la connaissance, de gestion intégrée, de coopération technique, politique et de contribution au rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique.

Il prévoit également les modalités de gouvernance avec notamment la création d'un conseil de gestion, dont le rôle serait de proposer le plan de gestion intégrée de l'aire marine gérée pour une durée de 3 à 5 ans, et d'en assurer le suivi, l'évaluation et la révision.

La Polynésie française mettra en œuvre sa stratégie de maîtrise de l'exploitation ainsi que le renforcement de la protection de ses ressources sur l'ensemble de la ZEE qui deviendra ainsi la plus grande aire marine gérée au monde.

Communiqué du gouvernement